



## **Cadre pour une base de données européennes des oeuvres audiovisuelles orphelines**

### **Qu'est-ce que FORWARD ?**

Co-financé par la Commission Européenne de 2013 à 2016, le projet FORWARD vise à créer un système européen de recherche automatisé permettant de déterminer le statut de tous types d'œuvres audiovisuelles, y compris les œuvres orphelines (œuvres dont les titulaires de droits n'ont pas été identifiés ou localisés bien qu'une recherche diligente de ces titulaires de droits ait été effectuée). Ce système cherchera, récoltera et traitera les informations nécessaires pour définir le statut légal de l'œuvre audiovisuelle en question. Ainsi, les institutions culturelles, les entités commerciales et tout autre utilisateur potentiel pourront donc savoir si une œuvre est dans le domaine public ou protégée par le droit d'auteur, et plus spécifiquement si elle est orpheline ou non. Les utilisateurs connaîtront les conditions selon lesquelles les œuvres pourront être utilisées à travers l'Europe. FORWARD prend en compte les dispositions nationales résultant de l'application de la Directive 2012/28/EU sur les œuvres orphelines. FORWARD va également se coordonner avec la base de données de l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur chargé de protéger la propriété intellectuelle dans l'Union européenne), base de données répertoriant tout type d'œuvres orphelines traitées par la Commission européenne. Les informations fournies par cette dernière seront complétées par les informations sur les œuvres audiovisuelles et cinématographiques orphelines délivrées par FORWARD.

### **Pourquoi FORWARD?**

Plusieurs centaines de milliers d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles conservées dans les institutions dépositaires du patrimoine cinématographique européen sont inaccessibles parce que le ou les ayants droit de ces œuvres ne sont pas identifiés. Ces œuvres ne peuvent être ni exploitées dans le cadre d'une distribution commerciale ni pour des activités éducatives ou culturelles, par exemple, dans un contexte de projet de numérisation à grande échelle. D'une part, obtenir les droits en vue de l'exploitation des œuvres orphelines est une procédure complexe et fastidieuse. D'autre part les ressources nécessaires permettant aux archives et cinémathèques d'identifier et de localiser les ayants-droits d'une œuvre sont très souvent limitées. Le problème majeur est le manque de ressources structurées et fiables au niveau européen. FORWARD offrira une solution novatrice pour répondre à ce besoin.

### **Le partenariat**

Le système FORWARD sera mis en œuvre grâce à la collaboration de 13 partenaires issus de 11 pays européens, dont 10 institutions dépositaires du patrimoine cinématographique. Ces institutions jouent un rôle crucial dans la recherche des ayants droit car elles possèdent



d'importantes sources d'informations. Les partenaires du projet ARROW, projet qui a permis la création d'un dispositif similaire pour le secteur du livre, participent directement au projet FORWARD. Cette collaboration rendra possible la totale interopérabilité des deux systèmes – livres et œuvres cinématographiques - ainsi que leur accessibilité à tous les utilisateurs à travers l'Europe. Le projet FORWARD est coordonné par la Cinémathèque Royale de Belgique et co-financé par la Commission Européenne (sous l'hospice du « Community programme ICT-PSP »).

## Les objectifs de FORWARD

- Analyser les ressources existantes (base de données, catalogues, etc.) afin de définir le statut juridique d'une œuvre audiovisuelle
- Harmoniser la définition du statut juridique d'une œuvre audiovisuelle à travers l'Europe
- Concevoir et développer une plateforme technique afin de rassembler et de traiter des données disséminées sur l'ensemble du territoire européen
- Créer une base de données d'œuvres audiovisuelles orphelines et des recherches diligentes effectuées
- Aider les institutions dépositaires du patrimoine cinématographique européen à transposer la Directive 2012/28/EU sur les œuvres orphelines dans leur législation nationale
- Se coordonner avec la base de données de l'OHMI (base de données européenne des œuvres orphelines)
- Etablir un réseau de 10 centres nationaux d'habilitation à travers l'Europe
- Assurer l'interopérabilité entre les systèmes FORWARD et ARROW
- Développer un modèle durable

## Partenaires du projet





## Contact

FORWARD c/o Cinémathèque Royale de Belgique | [forward@cinematek.be](mailto:forward@cinematek.be)

+32 (0)2 551 19 00 | [www.project-forward.eu](http://www.project-forward.eu)